

# Compte rendu

## Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

### Visioconférence Teams

Date : Mercredi 11 décembre 2024

Heure : 13 h 30

### Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Récrotourisme et patrimoine culturel	Faune
M. Jean Goyard, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
Mme Jacinthe Racicot, Association des riverains du lac Opasatica (ARLO)	M. Dany Théberge, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
M. Pascal Houle, Club Quad du Cuivre	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
Intervenants forestiers	Représentants ministériels
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Interfor	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Jonathan Vallières, Chantiers Chibougamau Ltée	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Marion Seguy, Chantiers Chibougamau Ltée	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Autres	Environnement aquatique et forestier
Mme Stéphanie Boulianne, MRC Abitibi-Ouest	
Mme France Lemire, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

### 1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier au nouveau représentant de Chantiers Chibougamau Ltée, M. Jonathan Vallières, nommé en remplacement de M. William Tardif. Un rapide tour de table est effectué afin que tous puissent se présenter. Le quorum n'est pas atteint.

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Amorçage de la consultation publique pour le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2025 pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51 et l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda);
- Consultation des organismes de la Table GIRT sur la gestion des Hautes Valeurs de Conservation (HVC), dans le cadre de la révision de la norme FSC (*Forest Stewardship Council*).

La coordonnatrice profite de l'occasion pour présenter la liste des comités techniques de la Table GIRT, dont la composition a été mise à jour avec les récentes nominations.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 35
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 30 octobre 2024 et les suivis	13 h 40
4.	Points du MRNF : a) <b>POUR INFORMATION</b> : PAFIO 2024 : suivi des harmonisations b) <b>POUR CONSULTATION</b> : Consultation publique PAFIO 2025, UA 082-51 : ✓ Période de consultation ✓ Séance d'information ✓ Comment émettre vos commentaires? ✓ Dévoilement des secteurs en consultation	13 h 50
5.	Point de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : <b>POUR CONSULTATION</b> : Consultation publique PAFIO 2025, entente de délégation 1042 : ✓ Période de consultation ✓ Séance d'information ✓ Comment émettre vos commentaires? ✓ Dévoilement des secteurs en consultation	14 h 30
	(PAUSE)	14 h 45
6.	Norme FSC : gestion des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) d'un territoire - Mme Marion Seguy, Chantiers Chibougamau Ltée	15 h
7.	Comités techniques : a) Chemins multiusages b) Foresterie	15 h 45
8.	Divers	16 h
9.	Levée de la rencontre	16 h 15

Bien que laissé ouvert, il est proposé d'insérer les sujets suivants au point « Divers » :

- Fusion des Tables GIRT d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or;
- Ajustement de la possibilité forestière à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025;
- Sondage de satisfaction à compléter après chaque rencontre de la Table GIRT.

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres de la Table GIRT.

## 3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 29 mai 2024 et les suivis

Le compte rendu de la rencontre du 30 octobre 2024 est adopté tel quel à l'unanimité par les membres de la Table GIRT. La coordonnatrice fait un survol des suivis de la dernière séance.

Note 1 : Erreur de procédure – Le quorum n'étant pas respecté, le compte rendu de la rencontre du 30 octobre 2024 devra être à nouveau soumis aux membres de la Table GIRT pour adoption, lors de la séance du 5 février 2025.

#### 4. Points du MRNF :

##### a) **POUR INFORMATION** : PAFIO 2024 : Suivi des harmonisations

M. Nicolas Pouliot informe les membres de la Table GIRT que le rapport de consultation PAFIO 2024 est désormais disponible en ligne, sur le site Internet du MRNF :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Abitibi-Temiscamingue/rapports/RA\\_suivi\\_PAFIO\\_Abitibi\\_2024.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Abitibi-Temiscamingue/rapports/RA_suivi_PAFIO_Abitibi_2024.pdf)

Lors de cette dernière consultation publique, un grand nombre de commentaires a été émis. Pour cette raison, le Ministère n'a pas encore achevé les suivis. Les démarches pourraient se poursuivre jusqu'au printemps 2025. En guise de rappel, M. Pouliot spécifie que le MRNF est responsable de l'harmonisation des usages. Tandis que les entreprises forestières prennent en charge les harmonisations opérationnelles. Le Ministère ne délivre aucun permis si les harmonisations opérationnelles ne sont pas complétées.

Plusieurs secteurs sont à harmoniser : le lac Boissonneault, le secteur ouest du lac Opasatica (sud du Mont-Chaudron), la zone du Montreuil, le lac Preissac, le camping du lac Normand, ainsi que le sud du parc national d'Aiguebelle. M. Luc Michaud présente plus en détail, à l'aide de cartes, les travaux d'harmonisation réalisés pour deux (2) de ces secteurs.

- Harmonisation secteur du lac Preissac et camping du lac Normand :
  - ✓ 31 personnes ou organismes ont exprimé des préoccupations pour ce secteur.
  - ✓ Le MRNF a tenu une soirée d'information, a rencontré l'entreprise minière et fait une visite du camping. Il s'agit d'une zone densément habitée.
  - ✓ Les préoccupations soulevées consistent à :
    - Impact sur la qualité de l'eau
    - Entente Paysage (16 analyses effectuées)
    - Espèces sensibles (couleuvre verte)
    - Accès au bois de chauffage
    - Impact visuel à partir de la route
    - Protection des sentiers
    - Accès au site minier
  - ✓ Certaines portions du territoire sont exclues de la planification forestière.
  - ✓ La planification finale couvre uniquement 19 % du territoire forestier aménageable qui avait fait l'objet de la consultation. De cette façon, il est possible d'atteindre un certain niveau d'acceptabilité sociale. La planification proposée se compose des éléments suivants :
    - Récolte de peuplements de sapins (plan spécial de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette [TBE]) ainsi que de secteurs de peupliers matures
    - Prescription sylvicole qui limite les risques d'érosion près du plan d'eau
    - Blocs de coupe moins profonds à partir de la route (coupes en bouquets)
    - Secteur de bouleaux laissé en place pour le bois de chauffage
    - Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) par tiges pour minimiser l'accès au site minier.
  - ✓ Il demeure l'enjeu d'accessibilité au camping du lac Normand, tout comme la protection des sentiers, pour lesquels l'harmonisation se poursuit.
- Harmonisation secteur sud du parc national d'Aiguebelle :
  - ✓ Tous les peuplements sont matures. Avec la réfection du pont de Mont-Brun, ce secteur redevient accessible.
  - ✓ Deux (2) enjeux principaux : la protection du paysage aux impacts visuels des coupes (plusieurs sites d'intérêt du parc sont en hauteur) et la connectivité faunique entre une forêt

permanente (parc) et une forêt qui peut être récoltée. Plusieurs analyses Paysage ont été effectuées et un corridor faunique a été instauré dans l'objectif de lier un refuge biologique au parc national d'Aiguebelle.

#### **b) POUR CONSULTATION : Consultation publique PAFIO 2025, UA 082-51 :**

La consultation publique se déploiera du 27 janvier au 20 février 2025. Une seule soirée d'information pour la région se tiendra le 28 janvier, dès 18 h, par visioconférence. Tous les renseignements pour s'inscrire à cette soirée et recevoir le lien de connexion seront indiqués dans l'avis public, qui sera diffusé prochainement par le MRNF.

Les secteurs et chemins en consultation sont dévoilés à l'aide de la carte interactive du Ministère. Un lien donnant accès à cette carte sera envoyé aux membres de la Table GIRT sous peu. Il n'est toutefois pas possible, pour le moment, d'émettre des commentaires à partir de la carte interactive. Les préoccupations et questions seront admises dès le 27 janvier 2025.

#### **5. Point de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda :**

##### **POUR CONSULTATION : Consultation publique PAFIO 2025, entente de délégation 1042**

La consultation publique pour le PAFIO de l'entente de délégation 1042 se fera simultanément avec celle du PAFIO de l'UA 082-51. Une séance d'information présentielle aura lieu le 6 février 2025, en soirée, dans les locaux du service de la Foresterie de la Ville, à Évain. Une carte en format PDF sera mise à la disposition de la population, sur le site Internet de la Ville, ainsi qu'un formulaire d'enregistrement des commentaires. La carte des secteurs en consultation n'est pas encore disponible en ligne. Elle le sera avant le 27 janvier prochain. Un lien sera transmis aux membres de la Table GIRT pour les aviser de sa publication.

M. David Lambert procède au dévoilement des secteurs et chemins en consultation. Il attire l'attention des membres de la Table GIRT sur un gros secteur visé par cette consultation, soit le territoire forestier près des lacs Dufresnoy, à Cléricy. L'accès au secteur de récolte nécessite de traverser des terrains privés (droits de passage à obtenir pour l'implantation de chemins d'hiver). Plusieurs analyses Paysage sont requises également et des sentiers récréatifs sont à protéger.

(PAUSE)

*Note 2 : En raison d'un conflit d'horaire, Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay et M. Nicolas Pouliot quittent la rencontre à 15 h.*

#### **6. Norme FSC : gestion des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) d'un territoire – Mme Marion Seguy, Chantiers Chibougamau Ltée**

La scierie de La Sarre, propriété de Chantiers Chibougamau Ltée, qui est active sur le territoire de l'UA 082-51, est certifiée selon la norme FSC. Ceci implique que les opérations forestières doivent être conformes aux principes et indicateurs de cette certification. Le processus de gestion des HVC se compose de plusieurs étapes dont l'objectif est de préserver ou améliorer les HVC du territoire en appliquant le principe de précaution. Il faut donc :

- Identifier et évaluer les HVC
- Élaborer des stratégies de gestion
- Mettre en œuvre ces stratégies
- Avoir un programme de suivi

L'historique de la gestion des HVC sur le territoire de l'UA remonte à 2005. De nombreuses consultations et suivis ont été effectués durant les vingt (20) dernières années auprès des partenaires et communautés autochtones. Il s'agit d'un processus continu. Or, depuis 2020, la mise à jour quinquennale doit inclure l'ensemble du processus, incluant la phase de consultation. L'an prochain, Chantiers Chibougamau Ltée

renouvelle sa certification. Il faut alors intégrer à la démarche toutes les parties intéressées. Mme Seguy tient à spécifier que l'entreprise forestière sollicite les acteurs du milieu forestier par l'entremise de la Table GIRT. La Table GIRT agit à titre de canal de communication.

Chantiers Chibougamau Ltée doit se conformer aux six (6) catégories de HVC :

- 1) Diversité des espèces
- 2) Écosystèmes à l'échelle du paysage (absents en région 08)
- 3) Écosystèmes et habitats
- 4) Services écosystémiques critiques
- 5) Besoins des communautés
- 6) Valeurs culturelles

La concertation s'avère surtout nécessaire pour les catégories 5 et 6. À l'aide d'un tableau, Mme Seguy présente les éléments considérés comme HVC par l'entreprise sur le territoire de l'UA 082-51, accompagnés des sources de données. Des cartes illustrant les zones de HVC pour l'UA, complètent l'information.

La consultation se déroule en plusieurs étapes :

Étape 1 :

- Donner votre avis sur la pertinence des HVC actuelles;
- Proposer de nouvelles sources de données;
- Suggérer de nouvelles HVC. Pour chaque nouvelle HVC, évaluer son état actuel et ses tendances. Il faut aussi évaluer les menaces au maintien de la HVC, sa vulnérabilité face à l'aménagement forestier. Le participant doit exprimer ses attentes envers la HVC proposée.

Étape 2 :

- L'entreprise analyse les différentes propositions selon la norme FSC et détermine quelles propositions sont retenues pour la suite du processus.

Étape 3 :

- Retour auprès des membres de la Table GIRT dans une rencontre subséquente d'ici au printemps 2025.

Les organismes de la Table GIRT sont invités, sur une base volontaire, à remplir un formulaire d'évaluation des HVC d'ici le 17 janvier 2025. Pour toute question ou transmettre le formulaire dûment complété, les membres peuvent communiquer avec Mme Seguy ou M. Jonathan Vallières. La présentation et le formulaire seront transmis après la rencontre.

## **7. Comités techniques**

### **a) Chemins multiusages**

Le mandat actuel du comité Chemins multiusages est de brosser un portrait des chemins prioritaires retenus au plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028. Le comité a dressé une liste de critères pour évaluer les chemins forestiers et les prioriser. À partir de ces critères, MM. Lambert et Michaud ont entamé des travaux dans le but d'élaborer un portrait global préliminaire de ces chemins. Par la suite, les membres du comité devront s'attarder aux cotes à donner pour chacun de ces critères. Une rencontre du comité est prévue au début du mois de février 2025. Un sondage Doodle est en cours afin de déterminer la date et l'heure de cette séance.

### **b) Foresterie**

À la suite des ateliers de discussion tenus lors de la rencontre du 30 octobre dernier, il a été convenu de mandater le comité Foresterie pour brosser un portrait des compartiments d'organisation spatiale (COS) et d'établir lesquels sont jugés sensibles à partir des critères à appliquer en zones hautement fréquentées (ZHF).

En plus de Mme Racicot et de M. Houle, s'ajoute au comité technique Mme Laurence Dupuis, représentante de la Ville de Rouyn-Noranda. Une séance de travail du comité a été convoquée pour le 8 janvier 2025.

## **8. Divers**

### ***Question de l'Association des trappeurs de Rouyn-Noranda***

M. Marcel Lavoie soulève une préoccupation de l'ATRN. Les trappeurs sont en quelque sorte les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) faunique. À ce titre, ils sont obligés d'avoir un certain rendement sur leur territoire. Au moment du PAFIO, sous forme d'harmonisation opérationnelle, serait-il possible de conclure une entente avec le BGA (forestier) afin qu'il avise les trappeurs quelques semaines à l'avance, des dates prévues pour les opérations forestières? Les trappeurs pourront ainsi enlever leurs installations en conséquence. Cette situation a tout de même une incidence financière. Quelle est la procédure à suivre pour en arriver là?

M. Michaud propose deux (2) voies, soit en harmonisation opérationnelle, impliquant le BGA (forestier), pour une application systématique, ou soit à partir d'une recommandation consensuelle de la Table GIRT. M. Lavoie communiquera avec le MRNF afin d'entamer les démarches pour conclure une entente d'harmonisation à cet effet.

### ***Fusion des Tables GIRT d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or***

Les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or ont annoncé à la fin du mois de novembre 2024, la fusion des deux (2) Tables GIRT dont le territoire d'application concerne les UA 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51. Une ressource sera attirée à temps plein pour les deux (2) Tables. Il s'agit de M. Frédéric Charron, actuellement coordonnateur GIRT à la MRC d'Abitibi. L'objectif est de travailler sur des enjeux communs et d'atteindre les meilleurs consensus possibles. Les membres de chacune des Tables sont présentement sondés afin de connaître leurs attentes. Il est souligné que le Bureau de coordination des Tables locales GIRT (BCTLGIRT) préconise que les intervenants dont le mandat est de coordonner les Tables GIRT, y soient dédiés à 100 % afin d'augmenter l'efficacité des travaux.

### ***Ajustement de la possibilité forestière à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025***

Le Forestier en chef modifiera les possibilités forestières pour quatre (4) régions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, à la suite des dernières analyses de l'impact des feux de forêt de 2023 sur les niveaux de récolte de bois et afin de prendre en compte de nouvelles aires protégées décrétées en 2023. Les régions touchées par cette baisse sont le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie et l'Outaouais (aires protégées).

Pour l'Abitibi-Témiscamingue, une réduction des possibilités forestières entrera en vigueur pour deux (2) UA, tandis qu'une autre sera visée par une hausse. Cela représente une augmentation de 10 800 m<sup>3</sup>/an en région. Il n'y a toutefois aucun changement des possibilités forestières pour l'UA 082-51.

### ***Sondage de satisfaction à compléter après chaque rencontre de la Table GIRT***

La coordonnatrice rappelle l'importance de compléter le sondage de satisfaction après chacune des rencontres de la Table GIRT. Il s'agit d'une exigence du BCTLGIRT. Idéalement, le sondage devrait être complété dans les 24 à 48 heures après la rencontre. Mme Dufresne invite les membres à bien lire les consignes indiquées au début du questionnaire. Une erreur dans le choix de la cote de satisfaction, peut faire une grande différence dans le résultat final.

## **9. Levée de la rencontre**

La prochaine rencontre de la Table GIRT se tiendra le 5 février prochain. L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 04.

*Note : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 11 décembre 2024 peuvent être consultés à l'annexe 1.*

## ANNEXE 1

### QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

#### Points du MRNF

##### **POUR INFORMATION : PAFIO 2024 : suivi des harmonisations**

Q : *Quels organismes ont été consultés pour le secteur ouest du lac Opasatica?*

R : L'ARLO, deux (2) trappeurs, les explorateurs plein air, deux (2) communautés autochtones, des chasseurs, la Ville de Rouyn-Noranda, un détenteur de bail d'abri sommaire, une pourvoirie, l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

Q : *Pour le secteur du lac Preissac, comment le MRNF prévoit récolter ce qu'il reste de bois ultérieurement?*

R : Pour ce secteur, il n'y a pas d'aires protégées ou de consensus de la part des citoyens en ce qui concerne des secteurs où il est impossible d'aller. Nous avons davantage une préoccupation liée à la rentabilité des opérations forestières.

##### **POUR CONSULTATION : Consultation publique PAFIO 2025, UA 082-51**

Q : *Qui est responsable de rédiger les rapports de consultation?*

R : Cette responsabilité incombe toujours aux MRC délégataires, plus précisément, aux coordonnateurs GIRT.

#### Point de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda

##### **POUR CONSULTATION : Consultation publique PAFIO 2025, entente de délégation 1042**

Q : *Les chemins en consultation sont-ils tous des chemins d'hiver?*

R : Pour le moment, ce n'est pas encore spécifié. Dans le cas des lacs Dufresnoy, à Cléricy, ce sont effectivement des chemins d'hiver.

#### Norme FSC : gestion des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) d'un territoire

Q : *S'il y a de nouvelles HVC, est-ce que cela implique des contraintes supplémentaires pour la récolte forestière?*

R (MRNF) : Cela dépend des modalités demandées par le détenteur de la certification. Ces modalités contraignent assurément la récolte. Notre rôle est d'assurer la cohérence avec le calcul de possibilité forestière.

Q : *Y aura-t-il alors une diminution de la possibilité forestière ou faudra-t-il que vous coupiez plus de forêt ailleurs?*

R : Il importe d'assurer une cohérence pour éviter la surcoupe dans certains secteurs de l'UA. Il faut également considérer la synergie avec les outils déjà mis en place.

#### Divers

##### **Ajustement de la possibilité forestière à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Q : *Quel est le but derrière cette stratégie? Est-ce d'aller récolter du bois ailleurs en raison des feux de forêt?*

R : Non. Lorsque le bois est parti en fumée, la possibilité forestière est revue à la baisse. S'il y a des augmentations pour certaines UA, ce n'est pas lié aux feux de forêt. Il y a d'autres éléments de la stratégie qui ont été modifiés.